

**SYNDICAT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

**ACCOMPAGNER LA NOUVELLE CROISSANCE
*et servir ses entreprises***

.....



Le Syndicat des énergies renouvelables accompagne les entreprises de toute taille et les représente auprès des pouvoirs publics et des différentes instances.

Sa vocation : développer le marché des énergies renouvelables et construire leur avenir.

Développer
SES CONTACTS,
AMÉLIORER
sa visibilité



③ Annuaire des adhérents du SER

ÊTRE ADHÉRENT DU SER, C'EST RENCONTRER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR.

• **Se réunir entre professionnels du secteur** dans les Pôles, Commissions et Groupes de travail animés par les permanents du SER.

• **Participer aux événements de référence** Colloques du SER, colloques des différentes filières, Salon des Energies renouvelables,... Tout en bénéficiant de tarifs préférentiels ②

• **Trouver de nouveaux clients et fournisseurs** en participant à de nombreuses actions et, en particulier, aux rencontres d'affaires BtoB Windustry et aux initiatives export de France Solar Industry, French Fire, ... ①

• **Améliorer sa visibilité dans le domaine des énergies renouvelables** L'annuaire du SER présente chacun de ses adhérents. Imprimé à 3 000 exemplaires, il est distribué lors d'événements et rencontres avec la presse, les ministères, les élus... ③



② Colloque annuel du SER
Maison de l'Unesco



Réunion de travail
La Ministre S. ROYAL et JL BAL



① Rencontres d'affaires
Windustry France

400
ADHÉRENTS

+ de
3000
PARTICIPANTS
AUX ÉVÉNEMENTS
DU SER

Recevoir L'INFORMATION FIABLE, EN TEMPS RÉEL

LE SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EST EN CONTACT PERMANENT AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES, LES CABINETS MINISTÉRIELS ET L'ADMINISTRATION.

Le SER suit au jour le jour les discussions et les travaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat et en informe ses adhérents. Il rencontre les Ministres et leurs conseillers, les parlementaires, les directeurs des services de l'État en charge des dossiers énergétiques, environnementaux, budgétaires et fiscaux. Il représente également le secteur des énergies renouvelables au Conseil Supérieur de l'Energie (CSE). Chaque année le SER fournit à ses adhérents un bilan détaillé des évolutions des différents secteurs des énergies renouvelables.



Il reçoit les informations en primeur et les diffuse, instantanément à ses membres via les :

- **Flash info** (mails réguliers sur les sujets d'actualités)
- **SER info** (lettre d'information hebdomadaire sur l'actualité, les travaux en cours et l'Agenda du SER)
- **Veilles institutionnelle et réglementaire**
- **Communiqués de presse**

Participer A L'ÉLABORATION DES POSITIONS de la profession

LE SER PORTE LES POSITIONS DE LA PROFESSION, CONSTRUITES AVEC SES ADHÉRENTS AU SEIN DE COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DÉDIÉS, DEVANT DIFFÉRENTES INSTANCES.

Exemples d'actions menées par le SER et de publications réalisées :

- **Contribution à l'évolution des mécanismes de soutien des énergies renouvelables**
- **Rédaction d'études thématiques : 4**
 - L'État des coûts de production de l'éolien terrestre,
 - Anticiper le développement du solaire photovoltaïque compétitif
 - Les EnR au cœur du bâtiment
 - Ouvrir de nouvelles perspectives aux EMR en développant l'éolien flottant
- **Élaboration de labels qualités et structuration de filière :**



4 Publication d'études thématiques



www.flammeverte.org



www.aqpv.fr



www.francesolarindustry.fr



www.windustry.fr

ADHÉRER AU SER C'EST POUVOIR ADHÉRER À L'ENSEMBLE DES FILIÈRES

Recevez les informations de chaque filière en fonction de vos besoins et sans surcoût !

Échanger RÉGULIÈREMENT AVEC UNE ÉQUIPE pluridisciplinaire



.....

**LE SER EST CONSTITUÉ D'UNE ÉQUIPE
DE 20 PERMANENTS :**

- les responsables et chargés de missions filière
- le service juridique
- le service communication

Ces 3 métiers complémentaires permettent d'offrir aux adhérents un service sur mesure.



**CHAQUE PERMANENT BÉNÉFICIE DE L'EXPERTISE ET DU RETOUR D'EXPÉRIENCE
DES AUTRES FILIÈRES RÉUNIES AU SEIN DU SYNDICAT**

Permanents DU SER :

PRÉSIDÉ PAR JEAN-LOUIS BAL

.....

Damien MATHON

Délégué Général

Marion LETTRY

Déléguée générale adjointe

Responsable Eolien, Hydroélectricité, Energies marines

Elodie BILLEREY

(en remplacement de Ludivine CHAZELLE)

Chargée de communication

Céline BORTOLOTTI

Assistante de direction

Cyril CARABOT

Secrétaire Général

Coordinateur Démarches Export

Philippe CHARTIER

Conseiller consultant stratégie et recherche

Stéphanie CONAN

(en remplacement de Bérengère SABATHIER-DAGES)

Assistante du Président

Antoine DECOUT

Responsable de filières Énergies renouvelables en mer et hydroélectricité

Jean de SAINT-CHERON

Responsable Système Electrique, Exploitation et Contraintes Techniques

Alexis ERRARD

(en remplacement de Nicolas AUDIGANE)

Chargé de mission Bois Energie domestique et Flamme Verte

Sabrina FUSELIEZ

Responsable du département Bioénergies

Responsable de FBE (Commission Biomasse du SER)

Erik GUIGNARD

Conseiller consultant économie et prospective

Françoise JOUET

Directrice de la communication

Gabrielle JOUSSET

Responsable communication

Adrien LANDY

Webmaster

Chargé de mission SIG

Delphine LEQUATRE

Responsable Juridique

Catherine MOLTON

Comptable

Romain POUBEAU

Responsable solaire photovoltaïque et DOM-COM

Responsable de SOLER (Commission photovoltaïque du SER)

Axel RICHARD

Chargé de mission ENR et bâtiment

Responsable géothermie

David SAINT-ANDRE

Responsable du pôle industrie

Chef de projet Windustry France 2.0

Toute l'équipe du SER se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous contacter !



🏠 13-15 rue de la Baume 75008 Paris

📞 01 48 78 05 60

✉️ prénom.nom@enr.fr

🌐 www.enr.fr

🐦 @ser_enr

bulletin

D'ADHÉSION

AU SYNDICAT

des énergies

renouvelables

Pour adhérer au SER, merci de nous retourner ce formulaire par fax au 01 48 78 09 07 ou par mail à : catherine.molton@enr.fr

Veillez également nous en faire parvenir une version papier accompagnée du chèque correspondant à votre collègue adhérent (cf. grille au verso).

Conformément aux statuts du SER disponible sur le site www.enr.fr, toute adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration du Syndicat.

Une fois votre adhésion validée par le Conseil d'Administration, une facture vous sera adressée.

SOCIÉTÉ ADHÉRENTE

Nom de la société :

Représentée par(1):

En qualité de :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Site web : E-mail :

N° de SIRET :

N° TVA intracom. :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Nom de la société :

Représentée par(1):

En qualité de :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Site web : E-mail :

N° de SIRET :

N° TVA intracom. :

MERCI D'INDIQUER LA OU LES FILIÈRES DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ VOTRE ACTIVITÉ, AINSI QUE LE POURCENTAGE DE CETTE ACTIVITÉ DANS VOTRE ACTIVITÉ TOTALE "ÉNERGIES RENOUVELABLES" (le total doit être égal à 100 %)

- Biocarburants : % de notre activité
- Biogaz : % de notre activité
- Bois énergie et biocombustibles solides (secteur collectif, tertiaire et industriel) % de notre activité
- Bois énergie secteur domestique : ... % de notre activité
- Déchets ménagers : % de notre activité
- Énergies marines : % de notre activité
- Éolien : % de notre activité
- Géothermie : % de notre activité
- Hydroélectricité : % de notre activité
- Pompes à chaleur : % de notre activité
- Solaire photovoltaïque : % de notre activité
- Solaire thermique : % de notre activité
- Solaire thermodynamique : % de notre activité

Total : 100 %

MERCI DE DÉCRIRE L'ACTIVITÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ :

.....
.....
.....

Chiffre d'affaires (année d'adhésion) :

Chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des EnR (année d'adhésion):

Collège d'adhésion correspondant à votre société (à cocher au dos):

Fait à :

Date et signature(2)

1. Sera le contact officiel, recevra les courriers d'appel à cotisation, les convocations aux A.G., les factures (sauf si contact de facturation différent)

2. La signature inclut l'acceptation du règlement intérieur du SER

Cochez le collègue correspondant à votre société

COLLÈGE	DESCRIPTION	COTISATION*	DROIT DE VOTE	<input checked="" type="checkbox"/>
A	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires inférieur à 175 000 € et au moins un membre adhérent au SER Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités inférieur à 20 M€ et inférieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 50 	2 705 € HT 3 246 € TTC	1	<input type="checkbox"/>
B	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 175 000 € ou aucun membre adhérent au SER Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 20 M€ ou supérieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents S,ER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 50 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 75 	5 410 € HT 6 492 € TTC	2	<input type="checkbox"/>
B'	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 262 500 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 60 M€ ou supérieur à 6 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 75 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 100 	8 115 € HT 9 738 € TTC	3	<input type="checkbox"/>
C	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 350 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 100 M€ ou supérieur à 10 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 100 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 150 	10 820 € HT 12 984 € TTC	4	<input type="checkbox"/>
C'	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 300 M€ ou supérieur à 30 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 150 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 200 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 100 	16 230 € HT 19 476 € TTC	6	<input type="checkbox"/>
D	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 500 M€ ou supérieur à 50 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 200 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 250 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 100 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 150 	21 640 € HT 25 968 € TTC	8	<input type="checkbox"/>
D'	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 600 M€ ou supérieur à 60 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 250 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 300 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 150 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 200 	32 460 € HT 38 952 € TTC	12	<input type="checkbox"/>
E	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 750 M€ ou supérieur à 75 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 300 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 350 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 200 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 250 	43 280 € HT 51 936 € TTC	16	<input type="checkbox"/>
E'	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 850 M€ ou supérieur à 85 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 350 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 250 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) 	64 920 € HT 77 904 € TTC	24	<input type="checkbox"/>
F	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 1 Mrd€ ou supérieur à 100 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	86 560 € HT 103 872 € TTC	32	<input type="checkbox"/>
U	<ul style="list-style-type: none"> Écoles et universités (U) 	208 € HT 249,60 € TTC	sans	<input type="checkbox"/>

* Les organisations non soumises à la TVA paient le montant TTC.

Les adhésions sont valables par année civile.

Les adhérents qui adhèrent en cours d'année, doivent s'acquitter de :

- 100 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1er janvier au 30 juin,
- 50 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1er juillet au 30 septembre,
- 25 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1er octobre au 31 décembre.